



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juin 2024
Français
Original : anglais

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2692 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a décidé de proroger jusqu'au 15 juillet 2024 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), défini dans sa résolution [2476 \(2019\)](#) portant création du Bureau. On y trouvera les principaux faits nouveaux survenus depuis le précédent rapport, daté du 16 avril 2024 ([S/2024/310](#)).

II. Politique et bonne gouvernance

Questions politiques

2. Alors que les groupes criminels continuent de s'en prendre aux institutions de l'État, la violence a un impact profond sur la gouvernance, sur tous les aspects de la vie quotidienne des Haïtiens et sur les opérations des Nations Unies. Malgré les graves problèmes de sécurité, les parties prenantes nationales ont beaucoup progressé dans la mise en œuvre de la déclaration adoptée à l'issue de la réunion tenue le 11 mars par la Communauté des Caraïbes, des partenaires internationaux et les parties prenantes haïtiennes, tout en préparant des dispositions transitoires en matière de gouvernance, notamment la nomination d'un Premier Ministre, la création et l'entrée en fonction officielle d'un Conseil des ministres et l'approbation des méthodes de travail du Conseil présidentiel de transition. Ce dernier a défini comme tâches prioritaires la lutte contre l'insécurité, l'appui aux opérations antigangs de la Police nationale d'Haïti et le renforcement des forces de sécurité nationales. Le Conseil et le nouveau gouvernement se sont réunis pour la première fois le 19 juin.

3. Le 16 avril, les membres du Conseil présidentiel de transition, qui avait été officiellement créé quatre jours plus tôt, ont été nommés par arrêté du Conseil des ministres. Les membres votants sont un ancien gouverneur de la Banque centrale d'Haïti, Fritz Alphonse Jean (représentant le Groupe de Montana), un ancien diplomate, Smith Augustin (représentant Engagés pour le développement/Résistance démocratique/Compromis historique), un avocat, Emmanuel Vertilaire (représentant Pitit Desalin), un ancien Président du Sénat, Edgard Leblanc fils (représentant le Collectif des partis politiques du 30 janvier 2023), un ancien sénateur, Louis Gérard Gilles (représentant les signataires de l'accord du 21 décembre 2022), l'homme d'affaires Laurent Saint-Cyr, et un ancien ministre, Leslie Voltaire (représentant le



parti Fanmi Lavalas). Les membres sans droit de vote sont le pasteur Frinel Joseph (représentant les organisations de la société civile) et une cadre de l'administration publique, Régine Abraham (représentant la communauté interconfessionnelle), seule femme membre du Conseil présidentiel. Dans cet arrêté, le Conseil des ministres a également indiqué que le Conseil présidentiel de transition, qui serait présidé par un de ses membres choisi par consensus ou à la majorité, devrait remettre le pouvoir au président démocratiquement élu, au plus tard le 7 février 2026.

4. Conformément à la déclaration du 11 mars, le Premier Ministre, Ariel Henry, a démissionné officiellement dans une lettre adressée au Conseil des ministres le 24 avril. Le même jour, un arrêté a nommé le Ministre des affaires économiques et des finances, Michel Patrick Boisvert, Premier ministre par intérim jusqu'à ce qu'un nouveau premier ministre soit sélectionné.

5. Le 25 avril, le Conseil présidentiel de transition a été inauguré à Port-au-Prince. Le 30 avril, quatre groupes de parties prenantes (Engagés pour le développement/Résistance démocratique/Compromis historique, les signataires de l'accord du 21 décembre 2022, Pitit Desalin et le Collectif des partis politiques du 30 janvier 2023) ont annoncé la formation du Bloc majoritaire indissoluble, un groupe majoritaire au sein du Conseil présidentiel de transition. Le groupe a choisi M. Leblanc comme coordonnateur et désigné Fritz Bélizaire, ancien Ministre de la jeunesse et des sports (2006-2011), comme candidat au poste de premier ministre.

6. Dans une réaction contrastée, le 3 mai, le groupe de parties prenantes représentant la société civile au Conseil présidentiel de transition a pris acte de la décision de nommer M. Leblanc comme coordonnateur et de désigner M. Bélizaire comme candidat au poste de premier ministre, tout en appelant à l'unité entre les membres du Conseil. Le Groupe de Montana et le parti Fanmi Lavalas ont décrit la formation officielle d'un bloc majoritaire au sein du Conseil comme un acte de division visant à saper la recherche de consensus inscrite dans l'Accord politique pour une transition pacifique et ordonnée signé le 3 avril, et prôné la transparence dans la sélection du Premier Ministre. Plusieurs groupes de la société civile et plateformes politiques non représentés au Conseil ont réitéré leur proposition alternative consistant à désigner un juge de la Cour de cassation qui serait chargé de diriger la transition jusqu'à la tenue d'élections.

7. Le 7 mai, le Conseil présidentiel de transition a adopté une résolution exigeant une majorité qualifiée de cinq membres votants sur sept pour adopter les décisions importantes du Conseil, au lieu d'un consensus. Cette disposition a régi la sélection du Premier Ministre et des membres du Cabinet ministériel et sera utilisée pour nommer les membres du conseil électoral provisoire, les directeurs généraux et d'autres hauts fonctionnaires. Le Conseil présidentiel de transition s'est mis d'accord sur le principe d'une rotation de la présidence tous les cinq mois entre quatre de ses membres, du 7 mai 2024 au 7 février 2026, date à laquelle un président élu devrait être investi.

8. Le Conseil présidentiel de transition a entrepris de rechercher des candidats au poste de premier ministre et reçu plus de 100 candidatures entre le 13 et le 17 mai. Tous les candidats devaient fournir un certificat de bonne vie et mœurs, une déclaration fiscale et une déclaration de patrimoine dans un délai de 30 jours, ainsi qu'une déclaration de soutien de partis politiques ou d'organisations de la société civile adhérant à l'Accord politique du 3 avril. Le 28 mai, après avoir entendu les cinq candidats retenus, tous des hommes, le Conseil a choisi Garry Conille comme Premier Ministre, à l'unanimité des six membres votants présents. Alors que certains groupes politiques ont exprimé leur inquiétude face à ce qu'ils ont qualifié de manque de transparence dans le processus de sélection, d'autres parties prenantes de tous horizons ont salué la nomination de M. Conille et reconnu en lui une personnalité

impartiale et compétente, qualifiée pour conduire le pays aux élections. Un certain nombre d'organisations de femmes, dont l'Alliance des organisations de la société civile pour la paix et l'autonomisation des femmes haïtiennes (AOSCPAFH), la Fédération des organisations des femmes pour l'égalité des droits humains (FEDOFEDH) et le Comité de suivi du dialogue inter-femmes, ont déploré que les femmes continuent d'être exclues de la vie politique et demandé que le quota minimum de 30 % de femmes dans la fonction publique, prévu dans la Constitution, soit appliqué, notamment au nouveau Cabinet, au niveau des directions générales de l'administration publique et dans le service diplomatique.

9. Dans un message vidéo diffusé le 30 mai, M. Conille s'est engagé à travailler avec le Conseil présidentiel de transition pour former rapidement un nouveau gouvernement et achever la mise en place des dispositions transitoires prévues dans l'Accord politique du 3 avril, dont la nomination d'un nouveau conseil électoral provisoire. Il a appelé à la cohésion et à l'unité nationales et encouragé les femmes et les jeunes professionnels expérimentés à participer au processus politique et à soutenir le travail des autorités de transition. Le 11 juin, l'arrêté nommant les 14 membres du Cabinet ministériel, dont quatre femmes, a été publié au journal officiel.

10. Le 16 mai, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef du BINUH a examiné la résolution [2699 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité avec le Conseil présidentiel de transition. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et demandé d'accroître la participation des femmes et des jeunes au processus politique. En coopération avec le Volontariat pour le développement d'Haïti, le BINUH a facilité une série de consultations entre les organisations de la société civile haïtienne sur les moyens de renforcer les travaux des membres sans droit de vote du Conseil présidentiel de transition sur les questions liées à l'inclusion politique, au dialogue national et aux élections.

11. Le 14 juin, M. Conille et la Représentante spéciale ont eu une conversation sur la situation du pays et la continuité du soutien apporté par l'ONU aux autorités de transition. M. Conille a souligné que cet appui devait être adapté aux priorités définies par le gouvernement, afin de garantir l'appropriation nationale.

III. Lutte contre la violence

Programme de lutte contre la violence locale

12. L'Équipe spéciale interministérielle et interinstitutionnelle chargée de mettre en œuvre la stratégie nationale de désarmement, de démantèlement, de réintégration et de lutte contre la violence locale a consulté son secrétariat technique et ses groupes de travail thématiques afin de finaliser un document d'orientation destiné au Conseil présidentiel de transition nouvellement créé. Dans ce document, l'Équipe spéciale a souligné la nécessité de renforcer sa capacité à élaborer une politique nationale de sécurité publique, qui couvre notamment la gestion des armes et des munitions, ainsi qu'un plan d'action pris en main par le pays lui-même.

13. L'Équipe spéciale a contribué à l'élaboration d'un projet du Fonds de consolidation de la paix portant sur la réduction de la violence locale, mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, avec l'assistance technique du BINUH. Ce projet a permis la participation d'un représentant du Ministère de l'intérieur au colloque de 2024 sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, tenu à Genève du 3 au 7 juin. Ce colloque était une occasion d'établir des contacts, de partager des

connaissances avec d'autres pays, d'améliorer les pratiques exemplaires et de favoriser la collaboration pour renforcer l'appui à la consolidation de la paix.

14. Le 26 avril, Haïti a présenté son rapport national sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. De plus, il a participé à la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites (Instrument international de traçage), organisée par le Bureau des affaires de désarmement du 18 au 28 juin. Le BINUH continue d'aider les autorités nationales à mettre en œuvre les priorités régionales définies dans la Feuille de route pour l'exécution durable des mesures prioritaires des Caraïbes contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes à l'horizon 2030 (Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu).

IV. Sécurité et état de droit

Sécurité

15. Haïti reste en proie à la violence des gangs. Des attaques de gangs apparemment coordonnées ont principalement visé des communes de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et des infrastructures gouvernementales essentielles, forçant des dizaines de milliers de personnes à abandonner leur foyer. La violence des gangs entrave le fonctionnement de secteurs vitaux, notamment l'éducation, la sécurité, la santé, la culture et les transports. Dans ce contexte, les autorités ont étendu l'état d'urgence à l'ensemble du département de l'Ouest et déclaré un couvre-feu nocturne à partir du 3 mars.

16. Le nombre d'homicides volontaires a augmenté considérablement. Entre janvier et mai 2024, le BINUH a enregistré 3 252 victimes, dont 361 femmes, 10 filles et 42 garçons, contre 2 453 victimes au cours de la précédente période de cinq mois (août-décembre 2023). Le nombre d'enlèvements s'est élevé à 971 victimes, dont 342 femmes, 13 filles et 13 garçons. Les principaux auteurs sont des membres de gangs opérant dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et le département de l'Artibonite. Les assassinats commis par des groupes « d'autodéfense » et des particuliers se sont poursuivis, au moins 140 membres présumés de gangs ayant été tués depuis le début de l'année.

17. Des gangs ont commencé à attaquer des navires de marchandises au large de Port-au-Prince. Le 4 avril, un vol à main armée et le détournement d'un navire transportant du riz ont contraint les compagnies maritimes internationales à réduire considérablement leurs activités. Les gangs utilisent des vedettes rapides de plus grande capacité que celles des garde-côtes haïtiens, dont seules quatre restent opérationnelles. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et un partenaire bilatéral fournissent des bateaux, du matériel tactique et des fournitures opérationnelles, et proposent un programme de formation visant à renforcer les capacités des garde-côtes haïtiens. Le 22 avril, des gangs ont bloqué l'accès au terminal pétrolier de Varreux pendant deux semaines, jusqu'à ce que la police en reprenne le contrôle, permettant ainsi la reprise des activités d'approvisionnement en carburant le 5 mai. Ces incidents, ainsi que la suspension du trafic aérien à Port-au-Prince du 4 mars au 20 mai et la consolidation du contrôle exercé par les gangs sur les principales routes d'accès à la capitale, ont aggravé les pénuries de produits de première nécessité, affectant la vie quotidienne de millions d'Haïtiens.

18. Les autorités nationales et les forces de sécurité ont renforcé la sécurité autour de l'aéroport international Toussaint Louverture, notamment en démolissant plus de

350 habitations construites sans permis, pour des raisons de sécurité. Le renforcement des mesures de sécurité à l'aéroport a permis la reprise du trafic aérien intérieur et international le 20 mai, après une interruption de 10 semaines.

19. Les gangs ont intensifié leur utilisation des médias sociaux pour répandre la peur dans les communautés. Certains chefs de gangs ont ouvertement affirmé être intéressés par le dialogue et la négociation, mais ils ont aussi menacé de mener des attaques encore plus violentes une fois que la Mission multinationale d'appui à la sécurité serait déployée. Dans une interview accordée le 28 mai, le Président du Conseil présidentiel de transition a fermement rejeté toute idée de négocier avec les gangs ou de leur accorder l'amnistie et a exhorté leurs membres à déposer les armes ou à faire face à la justice. Les gangs auraient payé les communautés pour qu'elles empêchent les habitants de fuir et pour qu'elles fassent office de tampon de protection lors des opérations de police.

20. Le 5 avril, lors d'une opération conjointe au terminal portuaire de Cap-Haïtien, la Police nationale d'Haïti et les autorités douanières ont saisi 12 fusils d'assaut, 14 pistolets et 1 000 cartouches en provenance des États-Unis d'Amérique. Dans le cadre de son projet d'appui au contrôle aux frontières, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aide à créer des équipes de contrôle composées de membres des services des douanes et de la police nationale, à les former et à les équiper, en vue de leur déploiement à Port-au-Prince (département de l'Ouest), Cap-Haïtien (département du Nord), Ouanaminthe (département du Nord-Est), Anse-à-Pitre (département du Sud) et Belladère (département du Centre). Ces équipes sont chargées de cibler, de contrôler et d'inspecter les conteneurs, le fret et les voyageurs à haut risque.

21. Lors d'une visite d'évaluation effectuée en Haïti du 20 au 25 mai, une délégation du Kenya a dialogué avec le Conseil présidentiel de transition et la direction de la Police nationale d'Haïti au sujet du déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Dans sa discussion avec la délégation, le BINUH a noté que la mission devrait établir une stratégie de communication en collaboration avec les autorités haïtiennes, ainsi qu'un mécanisme de coordination incluant l'ONU et d'autres partenaires.

Police

22. La Police nationale d'Haïti, avec le soutien des Forces armées d'Haïti, a continué de sécuriser les infrastructures critiques, de mener des opérations antigangs et de prendre des mesures dissuasives. Elle se heurte à des limites opérationnelles et à un manque de personnel spécialisé, ce qui l'empêche de lutter efficacement contre toutes les attaques de gangs et de reprendre l'autorité sur les quartiers contrôlés par les gangs, notamment les communes de Carrefour, Croix-des-Bouquets et Gressier et les communautés de Solino et Fort-National, toutes situées dans le département de l'Ouest.

23. Entre avril et mai, huit policiers, dont une femme, ont été tués par des gangs, ce qui porte le nombre total d'agents tués à 20 depuis le début de l'année. Au moins huit attaques contre les infrastructures de police ont été signalées. Les 10 et 11 mai, dans la commune de Gressier (département de l'Ouest), des gangs ont incendié le commissariat. En avril et mai, des gangs ont démoli trois postes de police et la prison de Cabaret dans le département de l'Ouest à l'aide d'engins de chantier et tenté de démolir deux autres postes de police et la prison de Croix-des-Bouquets, les mettant hors fonction. Au 30 mai, 47 des 156 installations de police du département de l'Ouest n'étaient pas opérationnelles, à cause des attaques et des violences perpétrées par des gangs. Sur le parc total de 47 véhicules blindés, seuls 20 étaient opérationnels, et 10 étaient définitivement hors d'usage en raison de la violence des gangs. Les

partenaires internationaux et le Gouvernement cherchent actuellement à acquérir et à faire livrer des véhicules supplémentaires et des pièces détachées. En mai, une grosse livraison de 4 000 articles, dont des équipements de protection individuelle, a été effectuée dans le cadre du programme conjoint destiné à assister la Police nationale d'Haïti dans sa professionnalisation, appelé « panier de financement commun ».

24. Au 30 mai, la Police nationale d'Haïti comptait 12 164 agents, dont 1 464 femmes, soit une perte de 1 032 agents, dont 133 femmes, depuis le 1er janvier. Ces pertes étaient principalement dues à des abandons de poste, des décès ou des licenciements. Toutefois, les effectifs seront renforcés par les 786 agents, dont 109 femmes, de la trente-troisième promotion de l'Académie nationale de police de Port-au-Prince, qui ont obtenu leur diplôme le 11 mars et vont être déployés. Les multiples attaques de gangs contre l'Académie ont entravé le recrutement de la trente-quatrième promotion : l'examen médical des candidats a été reporté plusieurs fois et a finalement débuté fin mai.

Services pénitentiaires

25. Trois prisons ont été démolies par des gangs, et la recrudescence de la violence des gangs, apparemment coordonnée, a entraîné des perturbations dans les activités et l'approvisionnement des 16 prisons fonctionnelles restantes. Face à cette situation, la Direction de l'administration pénitentiaire a mis en place une nouvelle procédure visant à décentraliser l'approvisionnement alimentaire. Cette mesure a entraîné une augmentation des coûts, ce qui a retardé l'adoption de solutions à la situation alimentaire critique. La pénurie de produits de nettoyage dans le pays a également empiré les conditions sanitaires dans les prisons haïtiennes.

26. Au 19 juin, les prisons haïtiennes comptait 7 506 détenus, dont 400 femmes, 232 garçons et 16 filles, soit un taux d'occupation de 295 %. Après l'évasion d'environ 4 600 détenus le 2 mars à la suite de l'attaque du pénitencier national et de la prison de la Croix-des-Bouquets par des gangs, des détenus d'autres prisons ont tenté de s'évader. Le 28 avril, des détenus ont tenté de s'évader de la prison civile de Hinche (département du Centre) mais ont été appréhendés par la police, qui est venue en aide aux agents de sécurité pénitentiaire. Le 3 mai, une trentaine de détenus se sont évadés de la prison civile de Port-de-Paix (département du Nord-Ouest). Au moins neuf détenus ont été tués, et 15 détenus et six agents de sécurité ont été blessés au cours de ces événements.

27. L'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti a ouvert une enquête sur l'évasion de détenus du pénitencier national et de la prison de la Croix-des-Bouquets, tous deux situés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, et envoyé un rapport préliminaire au parquet de Port-au-Prince. Cette évasion a été facilitée par les attaques menées par des gangs le 2 mars. Le Procureur général doit encore finaliser le rapport d'enquête, mais la police a publié le 6 mai une liste préliminaire d'une centaine d'évadés considérés comme très dangereux et annoncé qu'elle ferait tout son possible pour les arrêter.

28. Le problème de la surpopulation s'est fortement aggravé dans plusieurs prisons. Un centre de détention destiné à accueillir uniquement des mineurs héberge aujourd'hui 221 adultes, en plus de 90 mineurs. Parmi ces adultes, on compte 84 femmes qui étaient détenues à la prison civile de Cabaret, qui a été fermée en juin 2023 en raison des attaques persistantes des gangs, 64 nouvelles détenues, et 74 hommes qui ont été transférés depuis le pénitencier national après l'évasion menée par les gangs en mars. Le centre peine à distribuer suffisamment de nourriture et de médicaments aux détenus. Le 30 avril, le parquet a libéré neuf détenus de la prison des Cayes pour des raisons humanitaires, afin de désengorger l'établissement. Le

28 mai, 18 détenus de la prison de Fort Liberté ont aussi été libérés après avoir passé plus de six mois en prison pour des délits mineurs.

Justice

29. La grève des greffiers, entamée en décembre pour réclamer de meilleures conditions de travail, a pris fin le 27 mai. Cette décision a été prise par l'Association nationale des greffiers haïtiens après que le Ministère de la justice et de la sécurité publique a proposé une solution partielle aux plaintes exprimées. La hausse de l'insécurité depuis le début du mois de mars a exacerbé le dysfonctionnement des tribunaux dans la capitale, le personnel de justice n'étant pas en mesure de s'y rendre. Malgré des conditions difficiles, le Procureur général de Port-au-Prince a constitué une équipe d'urgence qui se rend dans les commissariats accessibles pour libérer les personnes qui y sont détenues illégalement ou ont été arrêtées pour des délits mineurs. Le Ministère de la justice et de la sécurité publique a affecté 10 procureurs à l'unité antigang du parquet de Port-au-Prince. L'ONU est en train de concevoir une série de sessions de formation en ligne et sur site pour ces procureurs et les unités spécialisées de la Police nationale d'Haïti.

30. Le 23 avril, un juge du tribunal de district de Pilate, dans le département du Nord, a été assassiné alors qu'il se rendait au travail. Ce crime a été condamné par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, le bureau de médiation et les associations professionnelles de magistrats. Le 13 mai, un juge de L'Estère (département de l'Artibonite) a aussi été assassiné. Les auteurs de ces crimes n'ont pas encore été identifiés ni arrêtés.

31. Les enquêtes se poursuivent sur le détournement de matériel au Centre national des équipements. Le 22 avril, l'ancien Président provisoire Jocelerme Privert a été interrogé par un juge d'instruction pour son implication présumée dans le détournement de matériel. Le 2 mai, le juge a interrogé la secrétaire générale du Sénat et ordonné son incarcération en raison de son implication présumée dans une affaire de corruption. Elle a été libérée le 9 mai après avoir été détenue dans un local de police.

32. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de modèle de juridiction en matière de violence sexuelle et fondée sur le genre, le PNUD a mis en place un comité de suivi composé de représentants des institutions publiques et de la société civile, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le BINUH. Une première réunion avec les autorités a été organisée le 2 mai à Cap-Haïtien, lieu désigné pour accueillir la juridiction modèle. Un processus a été engagé pour renforcer cette juridiction, notamment en augmentant le nombre d'assistants juridiques affectés aux affaires de violence de genre.

V. Droits humains

33. Dans un contexte de détérioration des conditions de sécurité, les violations des droits humains se sont poursuivies à un niveau alarmant. On a signalé des assassinats ciblés, des viols massifs, des enlèvements, des cas de recrutement forcé, d'exploitation et de trafic d'enfants par des gangs, ainsi que la destruction intentionnelle d'installations gérées par des prestataires de services sociaux. L'escalade de la violence a entravé le fonctionnement des institutions chargées de faire respecter l'état de droit, ainsi que les travaux des organisations de la société civile qui œuvrent en faveur des droits humains, réduisant considérablement la capacité du système judiciaire de venir en aide aux victimes. Toutes ces dynamiques ont créé une crise humanitaire grave, qui a coûté de nombreuses vies, fait

d'innombrables orphelins, blessés et déplacés et laissé des multitudes en situation d'insécurité alimentaire, au chômage ou en proie à une grave détresse psychologique.

34. Les populations locales ont été victimes de violations des droits humains liées aux gangs, principalement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et le long des zones côtières au nord et au sud de la capitale, ainsi que dans les petits villages situés le long de la route départementale 11 et de la route nationale 1 dans le département de l'Artibonite. Bien qu'il y ait eu une accalmie dans les affrontements entre gangs, la forte augmentation de la fréquence des affrontements avec la police depuis le mois de mars a entraîné une hausse du nombre de personnes tuées ou blessées par des balles perdues dans le cadre de leurs occupations quotidiennes. Au cours de ces affrontements, des personnes ont été tuées alors qu'elles se rendaient à pied à l'école ou au travail. Certaines des victimes étaient de très jeunes filles. D'autres personnes ont été touchées et tuées par des balles perdues alors qu'elles se trouvaient chez elles. En outre, on a signalé plusieurs assassinats de personnes non armées par des unités de police spécialisées patrouillant à bord de véhicules blindés. Dans certains cas, les policiers ont arrêté des passants, les ont interrogés, puis les ont tués sur place ou dans des décharges voisines.

35. Dans le département de l'Artibonite, de petits villages ont été attaqués à plusieurs reprises par des groupes de membres de gangs qui tiraient sporadiquement, pillaient les bâtiments et enlevaient les gens chez eux. On a aussi signalé des assassinats ciblés perpétrés par des gangs. Les défenseurs des droits humains, les journalistes et les fonctionnaires continuent d'être la cible de menaces et d'agressions. En avril et mai, au moins quatre magistrats et avocats ont été tués, et un autre kidnappé, dans les départements de l'Artibonite et du Nord.

36. La peur générale suscitée par la propagation des activités des gangs a continué d'entraîner la création de groupes « d'autodéfense » et conduit à une hausse des exécutions vigilantistes dans les départements de l'Ouest et de l'Artibonite. Les groupes « d'autodéfense » se présentent généralement comme des protecteurs de la population en l'absence de la police, mais certains ont adopté un mode opératoire similaire à celui des gangs. Dans plusieurs cas, des personnes ont été exécutées publiquement par des groupes « d'autodéfense », en dehors de toute procédure régulière, parce qu'elles étaient accusées d'appartenir à des gangs.

37. Les enlèvements sont restés très répandus, en particulier dans le département de l'Artibonite, où les enlèvements massifs de personnes qui voyagent sur les routes principales en empruntant les transports publics sont courants. Les victimes subissent d'autres violences en captivité, dont des viols et d'autres formes de violence sexuelle. Certaines sont torturées et subissent d'atroces brûlures. Les membres des gangs diffusent des vidéos de ces violences sur les médias sociaux, apparemment pour forcer les membres de la famille des victimes à payer une rançon. Dans des cas où leurs familles n'étaient pas en mesure de payer la rançon, des otages ont été tués. Les victimes d'enlèvement qui résistent sont systématiquement tuées elles aussi.

38. Les jeunes femmes et les filles continuent d'être victimes d'actes de violence sexuelle, notamment des viols collectifs, perpétrés par des membres de gangs et souvent utilisés comme tactique pour répandre la peur, extorquer de l'argent, prendre le pouvoir et punir la population. La prolifération des armes légères contribue aux taux élevés de violence sexuelle et fondée sur le genre. Les femmes et les filles risquent d'être prises en embuscade et violées en plein jour sur le chemin du travail ou de l'école. On rapporte que des victimes ont été mutilées ou tuées après avoir été violées. Des membres de gangs ont forcé des femmes et des filles à avoir des relations sexuelles relevant de l'exploitation et les ont menacées de les tuer si elles refusaient. Les femmes et les filles déplacées à l'intérieur du pays sont particulièrement exposées au risque de violences sexuelles. Dans l'ensemble, les violences sexuelles restent très

peu signalées en raison de la stigmatisation, de la peur des représailles, du manque d'accès aux services et de la méfiance à l'égard du système judiciaire. L'impunité reste la norme. Afin de prévenir et de réduire la violence sexuelle, le BINUH aide trois organisations locales à mener des initiatives de sensibilisation des femmes et des filles à risque dans les sites d'accueil de personnes déplacées. L'une de ces organisations aide également les survivantes en leur fournissant des conseils individuels, en appuyant les prestataires de services et en apportant une assistance pécuniaire. Le 8 mai, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le BINUH, avec un soutien bilatéral, ont lancé un programme de deux ans avec la Police nationale d'Haïti, qui vise à renforcer les capacités du bureau de coordination des affaires féminines de la Police nationale et de ses unités judiciaires dans le domaine de la lutte contre les violences sexuelles commises par les gangs.

39. Le BINUH a reçu des informations selon lesquelles les gangs intensifient la traite et recrutent de plus en plus d'enfants, et obligent un nombre toujours plus important d'enfants à porter des armes, probablement en prévision du déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Ils pourraient aussi avoir pour dessein de tirer parti d'éventuels cas de violence contre des enfants impliquant des membres du personnel de la Mission afin de saper leur présence en Haïti. En avril et mai, huit écoles ont été pillées ou incendiées dans les communes de Port-au-Prince, Gressier et Croix-des-Bouquets. À la mi-mai, au moins une école a dû interrompre les cours et renvoyer les enfants chez eux en raison de tirs nourris de la part de gangs à proximité. Le BINUH reste préoccupé par l'absence de programmes publics ou internationaux destinés à accueillir et à aider les enfants qui cherchent à quitter les gangs, ainsi que par la capacité très limitée du système judiciaire à permettre aux enfants d'accéder à la justice.

40. Les droits socioéconomiques de la population sont également menacés par l'insécurité causée par la violence des gangs. Le 21 avril, trois marchands ambulants, dont une femme, ont été tués par des membres de gangs. Des marchés communautaires, des églises et plus d'une centaine de maisons ont été pillés ou détruits par des gangs. Les principaux centres économiques informels, tels que le marché de la Croix-des-Bossales dans la capitale, qui était autrefois le plus grand marché du pays, ne fonctionnent toujours pas en raison de la violence des gangs, ce qui réduit considérablement les possibilités économiques pour la grande majorité de la population. Les gangs tiennent des postes de contrôle illégaux le long des routes principales et obligent les victimes à leur remettre de grosses sommes d'argent pour poursuivre leur voyage. Ces facteurs, combinés aux attaques fréquentes le long des routes principales, limitent considérablement la liberté de mouvement et l'activité économique.

Impunité

41. Les violations des droits humains, les atteintes à ces droits et d'autres crimes graves commis dans le passé restent largement impunis. Aucun progrès n'a été réalisé dans les affaires concernant les massacres perpétrés à Grand Ravine (2017), à La Saline (2018) et à Bel Air (2019), ni concernant aucune autre tuerie commise depuis 2021. Des progrès marginaux ont été réalisés dans les enquêtes sur les infractions commises par des fonctionnaires. Le 2 mai, la secrétaire générale du Sénat a été arrêtée parce qu'elle était soupçonnée de mauvaise gestion des fonds parlementaires, et le 9 mai, un ancien sénateur du département de l'Artibonite a été interrogé dans le cadre de la même affaire. De plus, le 3 mai, un ancien sénateur du département du Centre a été renvoyé devant un tribunal pénal, avec sept autres personnes, pour être jugé pour le meurtre d'un journaliste en octobre 2019.

Contrôle de la police

42. Entre le 17 avril et le 21 mai 2024, l'Inspection générale a ouvert 49 enquêtes concernant 55 policiers, dont six concernant des violations présumées des droits humains. Au cours de la même période, neuf enquêtes ont été conclues et deux mesures administratives ont été prises. Aucune affaire n'a donné lieu à des poursuites pénales. Les bureaux de l'Inspection générale sont fermés depuis le 3 mars, car les gangs restent actifs dans cette zone, ce qui a un effet préjudiciable sur les performances de cette institution.

VI. Les femmes et la paix et la sécurité

43. La participation et la représentation politiques des femmes sont restées limitées dans le cadre du processus politique actuel. Les parties prenantes nationales, y compris les groupes de la société civile et les organisations de femmes, ont déploré l'exclusion des femmes des nouvelles dispositions transitoires, notamment le fait qu'une seule femme siège au Conseil présidentiel de transition, et qu'aucune candidature de femme n'ait été retenue pour le poste de premier ministre. Toutefois, le nouveau Cabinet ministériel nommé le 11 juin comptait quatre femmes, dont deux à des postes ministériels clés, ce qui a marqué une étape positive vers le quota constitutionnel minimum de 30 % de femmes dans la fonction publique.

44. Dans une note publiée le 2 mai, le Comité de suivi du dialogue inter-femmes, un forum multipartite qui défend la cause de l'autonomisation des femmes, a souligné combien il importait qu'elles participent à la vie politique et souhaité l'avènement d'une société démocratique et revitalisée. Il a recommandé une ancienne sénatrice et ancienne ministre des affaires féminines et des droits des femmes comme candidate hautement qualifiée au poste de première ministre. Les membres du Comité ont insisté sur le fait qu'il y avait besoin d'une femme qui connaisse très bien l'administration publique haïtienne et soit fortement engagée en faveur de l'égalité des genres pour diriger le pays pendant la période de transition.

45. Le BINUH, le PNUD et l'Université Quisqueya ont lancé un projet visant à soutenir le dialogue mené par les femmes et les initiatives locales de règlement des conflits dans les quartiers touchés par la violence des gangs dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, qui vise à donner aux femmes les moyens d'être des agents essentiels du changement et des artisanes de la paix dans leurs communautés. Les premières activités ont consisté à recenser toutes les parties prenantes, à tenir des consultations avec la population et les institutions et à fournir un soutien psychosocial, en mettant particulièrement l'accent sur les besoins et les voix des femmes et des filles, à titre de mesure de consolidation de la paix et en faveur du désarmement.

VII. Chômage, jeunesse et autres groupes vulnérables

Situation socioéconomique

46. Le déclin de l'activité économique au cours des cinq dernières années a été exacerbé par la crise actuelle. L'exercice 2024, qui se termine en septembre, devrait être marqué par un ralentissement de l'économie et une baisse de 3 % du produit intérieur brut. Les recettes fiscales cumulées pourraient être inférieures à celles de l'exercice 2023. L'inflation est en hausse, à 26,7 % en mars. Le choc sur l'offre provoqué ces derniers mois par la détérioration incessante des conditions de sécurité pourrait continuer d'alimenter les pressions inflationnistes au cours de l'exercice 2024 et aggraver la crise de la faim. Les économistes haïtiens prévoient que, outre les

déséquilibres macroéconomiques actuels, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement en biens essentiels et la destruction massive des infrastructures pourraient provoquer une contraction de la croissance encore plus importante en 2024, de l'ordre de 5 %, et faire grimper les taux d'inflation à plus de 30 % au deuxième trimestre par rapport à la même période en 2023, ce qui pourrait donner lieu à une stagflation.

47. L'aéroport international a été fermé à l'aviation commerciale et les principales compagnies maritimes ont cessé de faire escale dans les ports haïtiens à partir du début du mois de mars, ce qui a fortement perturbé la chaîne d'approvisionnement. Le port et l'aéroport ont tous deux repris leurs activités au cours de la seconde moitié du mois de mai. Le Gouvernement haïtien a pris en charge les coûts liés au relogement des familles résidant à proximité de l'aéroport, afin d'étendre la zone tampon de sécurité et de prévenir d'autres attaques de gangs.

48. La crise multidimensionnelle est un revers pour l'industrie du textile et de l'habillement, le principal secteur exportateur d'Haïti. Les données commerciales sur les importations depuis les États-Unis indiquent une baisse de plus de 25 % entre mars 2023 et mars 2024 en raison de l'insécurité et de l'incertitude qui paralysent les opérations quotidiennes. Les pertes d'emploi prennent des proportions inquiétantes. Selon les données du programme Better Work, un partenariat de collaboration entre la Société financière internationale et l'Organisation internationale du Travail, le nombre d'emplois formels dans l'industrie de l'habillement du pays a reculé de 61 % entre septembre 2023 et la mi-mars 2024. Les usines de Port-au-Prince ne fonctionnent qu'à 75 % de leur capacité ; parmi elles, on compte 30 sites de production textile, dont la main-d'œuvre est composée à 65 % de femmes.

49. Les envois de fonds ont atteint 318,9 millions de dollars en mars 2024, soit une augmentation de 10,8 % par rapport au même mois en 2023, ce qui témoigne de l'acuité de la crise. Ainsi, dans son évaluation du budget pour l'exercice 2023, le Fonds monétaire international a estimé que jusqu'à présent, l'exécution du budget était conforme à l'objectif du programme de référence visant à réduire le financement monétaire du déficit budgétaire. Par conséquent, en mars 2024, le programme de référence a été prolongé jusqu'en septembre 2024. De même, la Banque centrale d'Haïti a continué d'obtenir de très bons résultats, malgré d'énormes défis.

50. Pour limiter la propagation des effets du quasi-effondrement du secteur de la santé dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres membres du Groupe sectoriel pour la santé ont déployé à titre prioritaire des mesures d'atténuation telles que des cliniques mobiles et des trousseaux sanitaires multi-usages d'urgence, dont l'objectif principal est de sauver des vies. Au niveau départemental, des fournitures d'urgence ont été utilisées pour assurer la continuité des services dans les installations en état de fonctionner.

Protection sociale et sécurité alimentaire

51. Selon la dernière analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, la sécurité alimentaire dans le pays s'est détériorée et affiche les pires résultats enregistrés depuis 2010. Environ la moitié de la population analysée (4,97 millions de personnes) fait face à une insécurité alimentaire aiguë, dont 1,65 million de personnes à un niveau correspondant à la phase 4 de la classification (urgence). Selon les résultats de la dernière analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire sur la malnutrition aiguë, menée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et ses partenaires, 276 136 enfants âgés de 6 à 59 mois sont susceptibles de souffrir de malnutrition aiguë d'ici la fin de l'année 2024, soit 10 % de plus que les projections initiales.

52. Depuis la résurgence des violences à la fin du mois de février, dans le cadre de l'appui fourni à la mise en œuvre de la Politique nationale de protection et de promotion sociales, le Programme alimentaire mondial est venu en aide aux groupes les plus vulnérables en distribuant des repas chauds et en effectuant des transferts en espèces dans les départements de la Grande-Anse, de l'Artibonite et du Sud-Est, et a apporté de l'aide à plus de 95 000 personnes déplacées réparties dans 80 sites dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. Les femmes représentent 63 % des bénéficiaires des transferts sociaux en espèces. Au cours des deux derniers mois, Cap-Haïtien a servi de centre logistique alternatif, ce qui a permis l'acheminement de 108 tonnes de produits médicaux et de produits de première nécessité dont le pays avait besoin d'urgence pour l'assistance humanitaire vitale. Les commerçantes Madan Sara, piliers du commerce intérieur haïtien, ont été particulièrement affectées par la crise en matière de sécurité.

VIII. Services sociaux de base et résilience des ménages

Besoins humanitaires et accès aux services de base

53. Le plan de réponse humanitaire 2024 n'est financé qu'à hauteur de 23,3 %. La situation en matière de sécurité dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince a déclenché des déplacements internes massifs : en juin, on comptait 578 074 personnes déplacées dans tout le pays. Selon les données de la Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations, entre le 8 mars et la mi-avril, 94 821 personnes ont quitté la zone métropolitaine de Port-au-Prince. La majorité d'entre elles (58 %) se sont dirigées vers les départements du sud (Grande-Anse, Sud, Nippes et Sud-Est), s'ajoutant aux 116 000 personnes qui s'y étaient réfugiées au cours des derniers mois. Près de 40 % des personnes déplacées n'avaient jamais fui leur foyer auparavant. Sur les 85 sites hébergeant des personnes déplacées, 35 sont des écoles. Ces installations risquent donc de se dégrader davantage, et cela crée des tensions entre les communautés d'accueil et les personnes déplacées. Pour éviter que la situation s'envenime, il faut créer des perspectives d'emploi décent et durable et promouvoir l'égalité d'accès aux services de base.

54. Les retours forcés se poursuivent depuis les États-Unis, la République dominicaine et plusieurs îles voisines des Caraïbes, ce qui a des effets négatifs considérables pour les Haïtiens ayant besoin d'une protection internationale. De plus, selon le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur les tendances mondiales, à la fin de 2023, il y avait 122 150 réfugiés reconnus comme tels et 228 450 demandeurs d'asile originaires d'Haïti dans le monde, dont 97 % dans les Amériques.

55. Les attaques et les pillages visant les centres de santé dans la capitale ont renforcé les craintes d'un effondrement de l'ensemble du système de santé. Quatre grands centres de santé ont été attaqués en mars et avril 2024, de sorte que seuls deux des cinq hôpitaux publics du pays restent opérationnels. Les coupures de courant et la pénurie de fournitures médicales et de soignants, dont 40 000 ont quitté le pays selon les estimations des membres du Groupe sectoriel pour la santé, réduisent également la capacité globale des hôpitaux. En conséquence, la disponibilité et l'accessibilité des soins de santé ont été gravement compromises. Dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, en juin, seuls 18 % des établissements de santé étaient fonctionnels, 37 % travaillaient à capacité réduite et 45 % n'étaient plus fonctionnels.

56. Le nombre de cas de choléra continue de diminuer dans la plupart des départements, mais les départements de l'Artibonite et du Centre sont toujours confrontés à de nombreuses épidémies. En prévision de la saison des pluies,

l'Organisation panaméricaine de la Santé et l'OMS dirigent les mesures de détection précoce du choléra et d'autres maladies à potentiel épidémique dans tout le pays, en particulier dans les sites accueillant des personnes déplacées dans le département de l'Ouest.

57. Les femmes et les enfants vulnérables ont besoin de services d'assistance en présentiel et de services de protection plus importants que d'autres groupes. L'augmentation de la pauvreté a accru les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles et l'adoption de stratégies d'adaptation préjudiciables telles que les rapports sexuels monnayés. En mars, 1 500 cas de violence fondée sur le genre ont été signalés, soit six fois plus que les 250 cas enregistrés en janvier et février : 94 % des cas concernaient des filles et des femmes ; 78 % concernaient des personnes déplacées, dont la majorité vivaient dans des communautés d'accueil. Malgré ces tendances, la part des victimes de viol qui accèdent à une assistance médicale dans les 72 heures est passée de 3 % en janvier à 25 % en mars.

58. L'accès à l'éducation est également compromis par les attaques incessantes dirigées contre les écoles et par les fermetures préventives. Au total, 141 écoles risquent de fermer temporairement. Les fermetures prolongées d'écoles restent un sujet de préoccupation car elles peuvent exacerber les disparités existantes en matière d'éducation et creuser la marginalisation des populations déjà vulnérables, telles que les filles et les enfants handicapés.

IX. Situation opérationnelle

59. La forte détérioration des conditions de sécurité due aux attaques coordonnées de gangs visant la population et les infrastructures critiques a transformé l'environnement opérationnel du BINUH et de l'équipe de pays des Nations Unies. Le BINUH se heurte à des problèmes de taille sur le plan logistique et en matière de sécurité dans l'exécution de son mandat. L'aéroport international de Port-au-Prince est resté hors service pendant 10 semaines, ce qui a perturbé la chaîne d'approvisionnement et le principal moyen de transport permettant d'entrer et de sortir du pays.

60. Pour des raisons de sécurité et en raison de la suspension des vols à destination et en provenance de l'aéroport Toussaint Louverture, on a continué de réinstaller les membres du personnel des Nations Unies dont les activités ne relevaient pas de l'assistance vitale en dehors de Port-au-Prince. La présence des Nations Unies dans la capitale a été réduite à une équipe de 72 personnes à partir du 13 avril, puis portée à 85 personnes le 1^{er} juin, après la reprise partielle des vols par les compagnies aériennes nationales et internationales. Certains membres du personnel des Nations Unies ont pu se réinstaller et continuent à exercer leurs fonctions depuis Cap-Haïtien et d'autres villes où se situent des bureaux et des opérations des Nations Unies, bien que ces possibilités soient limitées. Comme le BINUH n'est pas présent en dehors de Port-au-Prince, les membres de son personnel qui ont été transférés travaillent à distance.

X. Paragraphe 19 de la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité

61. Dans sa résolution 2699 (2023), le Conseil de sécurité a autorisé les États Membres qui ont informé le Secrétaire général de leur participation à constituer et à déployer une mission multinationale d'appui à la sécurité pour une période initiale de douze mois, prenant fin le 2 octobre 2024. Au paragraphe 19 de cette résolution, le

Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, à l'occasion des rapports qu'il lui ferait régulièrement et au plus tard neuf fois après l'adoption de la résolution, des recommandations concernant une éventuelle adaptation du mandat de la Mission ou, si nécessaire, sa transformation. Le 2 juillet 2024, neuf mois se seront écoulés depuis l'adoption de la résolution.

62. Les objectifs du mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, définis dans la résolution 2699 (2023), sont les suivants : soutenir l'action menée par la Police nationale d'Haïti pour rétablir la sécurité en Haïti et créer les conditions de sécurité propices à la tenue d'élections libres et régulières ; fournir un appui opérationnel à la Police nationale, notamment renforcer ses capacités par la planification et la conduite d'opérations communes d'appui à la sécurité visant à lutter contre les gangs et à améliorer les conditions de sécurité ; fournir un appui à la Police nationale pour que soit assurée la sécurité des infrastructures critiques et des lieux de transit comme l'aéroport, les ports, les écoles, les hôpitaux et les principaux points d'intersection. En outre, tout soutien à la mission, notamment la fourniture des moyens d'appui logistique mentionnés dans la résolution 2699 (2023), doit être subordonné à l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains afin de garantir que l'appui en matière de sécurité que la mission fournit à la Police nationale est conforme aux buts et principes de l'Organisation et à sa responsabilité de respecter, promouvoir et encourager le respect du droit international des droits humains et du droit des réfugiés.

63. Depuis que le Conseil de sécurité a autorisé les États Membres à former et à déployer la Mission multinationale d'appui à la sécurité, l'insécurité, la violence des gangs armés et les activités criminelles entraînant des violations des droits humains se sont considérablement accrues. Cette escalade a compromis encore davantage la paix, la stabilité et la sécurité d'Haïti et de la région. Les attaques coordonnées contre des infrastructures critiques menées depuis février par des gangs, associées à la réduction continue des effectifs et des capacités de la Police nationale d'Haïti, ont miné de plus en plus la capacité du Gouvernement à répondre de manière adéquate aux problèmes de sécurité posés par les gangs. La recrudescence de la violence a fait exploser le nombre de personnes touchées et ayant besoin d'aide humanitaire. Le nombre de victimes de violences, en particulier de violence sexuelle et fondée sur le genre, augmente à un rythme alarmant. Depuis le 29 février, plus de 90 000 personnes ont été contraintes de se déplacer à l'intérieur de Port-au-Prince, et près de 95 000 autres ont quitté la zone métropolitaine pour d'autres régions du pays. La fourniture de services de base, notamment les services de santé et d'assainissement, est fortement entravée.

64. Bien qu'elle soit la cible principale des attaques des gangs, la Police nationale d'Haïti a continué de mener des opérations anti-gangs, mais peine grandement à garder le contrôle du territoire et à contenir l'expansion des gangs. Au moins 80 % de Port-au-Prince n'est plus sous le contrôle des autorités haïtiennes. En outre, les taux d'attrition de la Police nationale restent élevés, en raison des démissions, des mesures disciplinaires prises à l'encontre des agents et des décès en service.

65. La détérioration de la sécurité qui découle de cette situation montre une fois de plus que la communauté internationale doit apporter à la Police nationale une aide urgente et renforcée, qui devrait prendre la forme d'une aide opérationnelle, en particulier pour la planification et la conduite d'opérations communes d'appui à la sécurité. Toutefois, il convient de souligner que la responsabilité première de garantir la sécurité, la stabilité et le respect de l'état de droit incombe au Gouvernement haïtien. Il est aussi urgent d'améliorer la sécurité pour que le dialogue interhaïtien se poursuive et pour créer les conditions propices à la tenue d'élections.

66. Le 3 mai, le Président du Conseil présidentiel de transition a écrit au Président du Kenya, William Ruto, pour le remercier de la solidarité de son pays et approuver le mémorandum d'entente sur la coopération en matière de police et de sécurité signé le 1^{er} mars par Haïti et le Kenya. Le Kenya, pays pilote de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, prépare le déploiement d'unités de police. Le 21 juin, il a informé le Conseil de sécurité de son intention de déployer immédiatement des contingents et présenté dans les grandes lignes le concept des opérations de la mission. Le 25 juin, la première unité de policiers kényans est arrivée à Port-au-Prince.

67. Lors des consultations entre le BINUH et le Conseil présidentiel de transition, le 16 mai, et entre le BINUH et le gouvernement intérimaire, le 14 mai, les autorités nationales ont dit estimer que le BINUH devrait faire partie d'un groupe d'appui à la coordination dans le cadre du déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Elles ont également évoqué les différents types de besoins en matière de sécurité et exprimé le souhait que la mission joue un rôle de soutien auprès de la police nationale. Elles ont souligné qu'il importait de renforcer les mesures de gestion des eaux usées et de protection de l'environnement. Les autorités nationales ont souligné qu'il fallait mettre en place un mécanisme de dépistage avant le déploiement afin d'empêcher l'introduction de maladies transmissibles en Haïti. Le 24 mai, lors d'une rencontre avec une délégation de fonctionnaires kényans en mission de cadrage à Port-au-Prince, le BINUH a déclaré qu'il préparait, avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Gouvernement haïtien, une proposition concernant la mise en place d'un mécanisme de coordination entre les autorités haïtiennes, la mission et l'ONU.

68. La conclusion tirée du contexte actuel et de la consultation des autorités nationales est que le mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité autorisé dans la résolution [2699 \(2023\)](#) reste valable et continuera d'être nécessaire après octobre 2024. Les objectifs de rétablir la sécurité en Haïti et de créer les conditions de sécurité propices à la tenue d'élections libres et régulières nécessiteront un déploiement continu, au moins jusqu'au rétablissement d'autorités démocratiquement élues, prévu au plus tard le 7 février 2026, selon l'arrêté du Conseil des ministres en date du 12 avril 2024 portant création du Conseil présidentiel de transition.

69. Un petit nombre d'États Membres ont contribué au fonds d'affectation spéciale de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, une source essentielle de financement des opérations de la mission. Les États Membres ont versé 21 millions de dollars, dont 1,24 million a déjà été déboursé pour rembourser la formation préalable au déploiement des policiers kényans. Des contributions supplémentaires d'un montant de 118 millions de dollars ont été annoncées. Les contributions bilatérales directes apportées aux pays qui fournissent du personnel en tenue constituent une autre source de financement. Un État Membre s'est engagé à verser 300 millions de dollars, principalement destinés au soutien logistique et opérationnel. Ces contributions et ces promesses sont appréciées, mais elles restent largement insuffisantes. Les partenaires internationaux devront déployer beaucoup plus d'efforts pour répondre aux besoins budgétaires et opérationnels de la mission et garantir son déploiement continu pendant la durée de la transition politique en Haïti. Ces efforts sont essentiels pour empêcher le départ ou la transformation de la mission alors que les conditions sur le terrain demeurent peu propices au maintien de la paix. L'emploi vigoureux de la force par une présence policière multinationale spécialisée s'appuyant sur des moyens militaires, complété par une série de mesures non cinétiques, restera nécessaire jusqu'à ce que la Police nationale d'Haïti soit en mesure de rétablir un certain niveau de sécurité. Sans un financement sensiblement plus important, la mission ne pourra pas être déployée pendant 12 mois.

70. En ce qui concerne la demande formulée par le Conseil de sécurité au paragraphe 10 de sa résolution 2699 (2023), priant la Mission multinationale d'appui à la sécurité d'établir un cadre réglementaire solide, différentes entités des Nations Unies ont fourni à la mission des conseils et des services d'experts sur les meilleures pratiques et les mécanismes qu'elle peut mettre en place pour se conformer aux normes internationales en matière de droits humains et aux normes internationales de conduite et de discipline, notamment en ce qui concerne la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Les conseils donnés, principalement d'ordre technique, ont consisté à proposer des mesures concrètes que la mission devrait prendre pour intégrer les droits humains dans la formation, la planification et la conduite de ses opérations, et pour mettre en place des mécanismes visant à traiter les questions de discipline et de responsabilité. Si les États Membres en font la demande en vertu de la résolution 2699 (2023), l'ONU pourrait fournir à la mission un soutien technique spécialisé et approfondi sur les divers éléments relatifs au respect du cadre réglementaire, après le déploiement, ainsi que sur la mise en œuvre cohérente et continue du cadre réglementaire, afin de réduire au minimum les risques de violation des droits humains dans la planification et la conduite des opérations.

XI. Exploitation et atteintes sexuelles

71. Au cours de la période considérée, le BINUH n'a enregistré aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, ni aucune demande de reconnaissance de paternité ou de pension alimentaire, concernant des membres de son personnel ou d'une mission précédente. Toutefois, une enquête menée au cours de la période considérée a révélé que des actes d'exploitation et d'atteinte sexuelles avaient été commis en lien avec d'autres allégations concernant un ancien membre du personnel civil de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, soulevées pour la première fois en 2022.

XII. Observations

72. Je me félicite que le Conseil présidentiel de transition ait désigné un nouveau Premier Ministre. Je juge encourageants les progrès constants réalisés dans la mise en place des dispositifs de gouvernance transitoire et j'appelle toutes les parties prenantes haïtiennes à travailler de concert pour restaurer les institutions démocratiques par la tenue d'élections. Je souligne qu'il importe de veiller au caractère inclusif de la transition politique en Haïti, notamment en nommant des femmes à des postes de décision. J'invite instamment les parties prenantes et les autorités haïtiennes à prendre des mesures concrètes pour renforcer le leadership des femmes et accroître leur participation à la vie politique et publique, afin que les voix et les préoccupations des femmes soient correctement représentées pendant la crise actuelle et par la suite. J'invite tous les acteurs haïtiens à mettre de côté ce qui les divise grâce au dialogue et à agir dans l'intérêt exclusif du peuple haïtien pour construire un avenir stable et prospère.

73. On continue d'assister à une érosion totale de l'autorité de l'État et de l'état de droit en Haïti, sous l'effet des attaques des gangs contre la population et les infrastructures critiques. La brutalité de la violence des gangs a des répercussions sur tous les aspects de la vie publique et privée. Je reste vivement préoccupé par l'extrême vulnérabilité de la population, notamment par les conséquences choquantes de la violence des gangs sur les femmes et les filles. Je condamne fermement les violences extrêmes commises par les gangs et j'exprime mes sincères condoléances et ma solidarité constante avec le peuple d'Haïti, qui mérite de mener une vie stable, en

sécurité et à l'abri de la menace de la violence. Les auteurs de violations des droits humains doivent répondre de leurs crimes, en particulier ceux qui relèvent de la violence sexuelle et fondée sur le genre.

74. Les progrès dans la mise en place d'institutions démocratiques solides et la protection des droits humains et dans la voie du développement durable et de la croissance économique ne pourront se poursuivre sans une amélioration drastique de la situation en matière de sécurité. Les solutions à la crise actuelle doivent être contrôlées et dirigées par les Haïtiens, mais une aide internationale est requise d'urgence pour renforcer la capacité de la Police nationale d'Haïti à lutter efficacement contre la menace que représentent les gangs. Dans le prolongement de la résolution 2699 (2023), je demande de nouveau à tous les États Membres de faire en sorte que la Mission multinationale d'appui à la sécurité reçoive le soutien financier et logistique dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat.

75. L'insécurité continue de perturber l'accès aux soins de santé, notamment dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans le département de l'Artibonite. Elle a un impact dévastateur sur la vie des enfants du pays, qui sont toujours privés d'accès à l'éducation. Les enfants continuent d'être victimes de violences sexuelles et d'être recrutés par des gangs. Je suis particulièrement préoccupé par l'incapacité actuelle des acteurs nationaux et internationaux de s'occuper des enfants impliqués dans la violence des gangs en Haïti. De plus, il est très difficile de déterminer l'âge des personnes tuées ou blessées lors des affrontements. La forte augmentation des cas de violence de genre depuis le mois de mars est également alarmante. Dans ce contexte, l'ONU et les partenaires humanitaires sont restés sur place et ont fourni une aide cruciale dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans d'autres départements.

76. Le BINUH a été mis en place en 2019 avec des ressources très modestes en matière de sécurité et de logistique, en misant sur le fait que la stabilité politique se maintiendrait et que les capacités de la Police nationale augmenteraient, hypothèses qui ne se sont pas vérifiées. La détérioration spectaculaire de la sécurité à Port-au-Prince a montré que l'ONU devait être capable d'ajuster rapidement sa présence face aux menaces accrues en matière de sécurité, mais aussi de veiller à ce qu'un personnel suffisant reste sur le terrain et applique les mesures de sécurité qui s'imposent, afin d'exécuter le mandat du BINUH. Un bureau du BINUH en dehors du département de l'Ouest permettrait au personnel de se déplacer rapidement dans d'autres parties du pays, d'où il pourrait continuer à mener à bien les tâches prescrites. Une autre solution pourrait être de le réinstaller à l'extérieur du pays, dans la sous-région. À mesure que le processus politique progresse et que les conditions de sécurité le permettent, le BINUH devra renforcer la mise en œuvre des activités prescrites de manière à permettre la tenue d'élections crédibles, participatives et inclusives. Dans cette optique, il sera crucial de renforcer le Groupe des élections pour fournir un soutien adéquat aux autorités nationales, dont le conseil électoral provisoire. Une présence en dehors de Port-au-Prince sera nécessaire pendant les périodes qui précéderont et suivront les élections nationales, qui devraient avoir lieu au quatrième trimestre de 2025. Le Secrétariat étudiera d'autres solutions, si nécessaire, afin d'accroître la prévisibilité et la disponibilité des moyens aériens nécessaires au déplacement du personnel des Nations Unies, notamment la police des Nations Unies, à des fins d'évacuation sanitaire primaire et secondaire et, le cas échéant, pour réinstaller en urgence le personnel dont les activités ne relèvent pas de l'assistance vitale, afin de limiter les risques dans le contexte actuel d'insécurité accrue.

77. Je réitère mon appui sans réserve à la Communauté des Caraïbes, à l'Organisation des États américains, aux acteurs régionaux et aux États Membres dans les efforts qu'ils déploient pour aider Haïti. Je remercie la Représentante spéciale et

le personnel des Nations Unies pour leurs efforts inlassables en faveur du peuple haïtien.

Annexe

Informations disponibles sur les cas de violence en bande organisée, les activités criminelles et les atteintes aux droits humains en Haïti, communiquées en application du paragraphe 10 de la résolution [2692 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité



Tableau de bord de l'exécution du mandat du BINUH

(1^{er} janvier-30 mai 2024)

